

*Par SDÉ, courriel et poste*

Le 14 juin 2017

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec  
Vice-Présidence - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Préparation du dossier tarifaire et suivi de la décision D-2017-043 (R-3897-2014) relative à l'établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité**

---

Monsieur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le « Distributeur ») fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 8 juin 2017 relativement au dossier mentionné en objet.

Le Distributeur prend acte de la réponse donnée par la Régie à sa demande de scinder l'examen de la phase 3 du mécanisme de réglementation incitative (le « MRI ») en deux étapes ainsi que du calendrier proposé. Compte tenu des implications d'un tel exercice, le Distributeur se doit d'analyser finement les propositions de la Régie en regard de sa capacité de réalisation. Pour ce faire, il consulte actuellement les différents intervenants internes impliqués au dossier. Le Distributeur demande donc un délai supplémentaire afin d'être en mesure de commenter efficacement l'échéancier proposé pour le dépôt des documents de la phase 3, tel que demandé par la Régie.

Le Distributeur estime qu'il sera en mesure de faire parvenir ses commentaires au plus tard ce vendredi à midi.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Simon Turmel*

Simon Turmel, avocat

c.c. Intervenants par courriel seulement